



Association financée par :



Membre du réseau :



DIALOGUE FORÊT-SOCIÉTÉ :

EXEMPLE DE LA CONVENTION CITOYENNE FRANCILIENNE

24 octobre 2024



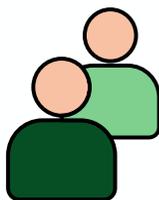
LE DIALOGUE FORÊT-SOCIÉTÉ, UN ENJEU MAJEUR EN IDF

- Des forêts fréquentées, principaux espaces verts pour les franciliens
- Une méconnaissance des forêts et des tensions autour de la gestion forestière



23%

du territoire francilien
est recouvert de forêts



1 francilien sur 2

va en forêt au moins
une fois par mois



68%

des réservoirs
de biodiversité
se situent en forêt



742 000 m³

de bois sont prélevés
chaque année
soit 62% de l'accroissement naturel

DES ÉTATS GÉNÉRAUX FORÊT-BOIS À LA CONVENTION CITOYENNE

- Premiers Etats Généraux de la Forêt et du Bois en IDF en 2020
 - « La forêt et le bois vont-ils sauver la planète ? »
 - 200 acteurs de la filière réunis autour de débats, échanges et ateliers de travail
 - 2^e EGFB en 2021 : Touche Pas à Mon Arbre
 - Partenariat avec Le Monde et Nuits des Forêts
 - 2200 spectateurs en ligne pour écouter experts, scientifiques, philosophes, élus, échanger sur le rôle de la forêt et du bois
- Mise en évidence de la nécessité d'ouvrir le dialogue vers la société civile

LA CONVENTION CITOYENNE

1

question

Comment la forêt et le bois en Île-de-France peuvent-ils contribuer à répondre aux besoins actuels et futurs des franciliens ?

26

propositions

citoyennes réunies au sein de l'avis citoyen

3

week-ends

entre septembre et novembre 2022 partagés entre acculturation aux enjeux, auditions d'acteurs et rédaction de l'avis

20

citoyens

franciliens tirés au sort, et représentatifs de la population francilienne

30

intervenants

chercheurs, professionnels, pouvoirs publics...

- Organisation : Fibois IDF + groupe Acteurs représentatif de la filière
- Financement : DRIAAF, Région IDF, Métropole Grand Paris
- Accompagnement : Res Publica / Harris Interactive

LES MEMBRES DE LA CONVENTION

Une bonne représentativité des citoyens franciliens





PRÉSENTATION DE L'AVIS CITOYEN

26 mesures, réparties en 9 thématiques :

- Conserver et augmenter les forêts franciliennes existantes (3/26)
- Préserver la biodiversité (4/26)
- Renforcer la régulation de la chasse (3/26)
- Promouvoir une gestion forestière durable (4/26)
- Soutenir le bois construction (3/26)
- Mieux contrôler le bois énergie (3/26)
- Sensibiliser et informer (2/26)
- Organiser l'accueil du public (1/26)
- La gouvernance des forêts (3/26)



Volonté forte de « préserver la forêt et sa biodiversité », pour trouver un équilibre entre la gestion et la production de bois.

CONSERVER ET AUGMENTER LES FORÊTS FRANCILIENNES EXISTANTES

Proposition 1 : redonner la priorité aux espaces naturels

Proposition 2 : développer la continuité des espaces forestiers grâce aux trames vertes

Proposition 3 : (re)planter des arbres

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Proposition 4 : élargir urgemment, considérablement et de manière systématique le nombre et les réservoirs de biodiversité

Proposition 5 : préserver les rémanents, le bois mort au sol et un quota d'arbres vieillissant au sein de chaque forêt

Proposition 6 : augmenter et organiser les moyens financiers, techniques et humains pour développer la recherche et les applications à mettre en œuvre

Proposition 7 : prévoir la protection efficace de la forêt face aux effets du changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes pour l'aider à s'adapter

RENFORCER LA RÉGULATION DE LA CHASSE

Proposition 8 : réguler, renforcer et sécuriser le contrôle et l'encadrement de la chasse

Proposition 9 : faire encadrer la chasse par un organisme public

Proposition 10 : organiser un référendum régional pour interroger les citoyens franciliens sur la législation de la chasse

PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Proposition 11 : interdire les coupes rases hors problèmes sanitaires ou incendies

« Pour rappel, la coupe rase (ou coupe à blanc) est unique et non progressive. Les arbres de même âge ayant poussé en même temps (futaie régulière) sont coupés en une seule fois, sans que les jeunes pousses soient encore installées. »

Proposition 12 : maintenir la récolte de bois en-dessous de 60% de l'accroissement naturel des forêts d'Île-de-France

Proposition 13 : développer les métiers de la gestion forestière

Proposition 14 : promouvoir et inciter le bois local et certifié

SOUTENIR LE BOIS CONSTRUCTION

Proposition 15 : créer un Label Bois d'Île-de-France, afin de promouvoir et mettre en avant le bois coupé, transformé et commercialisé en Île-de-France.

Proposition 16 : fournir une prime pour l'utilisation de matériaux biosourcés (bois, chanvre, lin...) et géosourcés (terre, pierre) dans la construction ou la réhabilitation de logements.

Proposition 17 : promouvoir les formations et les métiers de la filière bois en Île-de-France

MIEUX CONTRÔLER LE BOIS ÉNERGIE

Proposition 18 : baisser les émissions polluantes des centrales biomasses

Proposition 19 : sensibiliser les particuliers à l'usage et aux dangers du bois énergie

Proposition 20 : suivre la traçabilité du bois pour limiter son utilisation et contrôler son origine.

SENSIBILISER ET INFORMER

Proposition 21 : sensibiliser dès l'école

Proposition 22 : sensibiliser et informer l'ensemble de la population

ORGANISER L'ACCUEIL DU PUBLIC

Proposition 23 : mettre en place des panneaux d'information en entrée de forêt

LA GOUVERNANCE DES FORÊTS

Proposition 24 : renforcer les moyens et l'accompagnement sur la gestion des propriétaires privés du CRPF.

Proposition 25 : renforcer les moyens financiers et humains de l'ONF, l'organisme public chargé de la gestion des forêts publiques

Proposition 26 : augmenter la représentativité citoyenne lors des réunions de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB).

ENSEIGNEMENTS DE L'AVIS CITOYEN

- Une **méconnaissance** forte sur certains sujets : forêt publique/forêt privée, pratiques de gestion, utilisation du bois dans la construction...
- Une **montée en compétences** rapide sur des sujets parfois techniques (coupe rase, modes de gestion...)
- La priorité donnée à la **préservation de la surface forestière et de la biodiversité**
- Une acceptation partagée du principe de **gestion multifonctionnelle** des forêts
- La **traçabilité** et le **localisme** comme pistes pour une meilleure acceptation de la gestion forestière et de l'utilisation du bois
- Une méfiance vis-à-vis du **risque d'épuisement de la ressource et globalement vis-à-vis des données transmises**
- Un consensus sur la nécessité **d'informer davantage les publics sur les enjeux de la forêt et sur les métiers de la filière**

DE L'AVIS CITOYEN AU CAHIER D'ENGAGEMENTS

- Au T1 2023, **sessions de travail** par Fibois Île-de-France avec les parties prenantes pour réfléchir et mettre en place des actions en réponse à l'avis citoyen
- **21 mars 2023** : restitution de l'avis citoyen et des premiers engagements des acteurs en présence du Préfet de région
- Publication d'un **cahier d'engagement** en novembre 2023



CONVENTION CITOYENNE
POUR LA FORÊT ET LE BOIS
en Île-de-France

CAHIER DES
ENGAGEMENTS

Novembre 2023

MERCI

